

Forêt domaniale de Fausses-Reposes

7 février 2020

Coupe 2020

LA FORÊT DOMANIALE DE FAUSSES-REPOSES



Grande de plus de 600

hectares, la forêt domaniale de Fausses-Reposes est localisée sur deux départements (Hauts de Seine et Yvelines) et huit communes.

Elle est caractérisée par ses paysages de reliefs et vallons qui lui procurent des points de vue remarquables ainsi qu'une diversité écologique liée aux landes à callunes, clairières forestières, mares qui permettent à une flore de s'installer et d'héberger une faune variée.

Classée en forêt de protection

en 2007, cette forêt périurbaine accueille le public grâce à des aménagements : pistes cavalières, un GR®, 4 parcs forestiers...

Elle est gérée par l'Office national des forêts

avec comme principaux objectifs de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public.

Le rajeunissement des arbres est également un enjeu pris en compte dans la gestion de cette forêt. Des exploitations sont programmées chaque année afin de rajeunir, renouveler et éclaircir les peuplements.

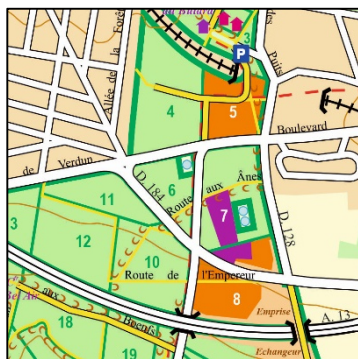
L'ONF sécurise et régénère la forêt de Fausses-Reposes

La forêt domaniale de Fausses-Reposes est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2005-2024.

Aujourd'hui l'ONF, prévoit **des coupes sanitaires** sur la parcelle 5 située sur le territoire de La Celle st Cloud et 8b située sur le territoire du Chesnay. Ainsi que **des coupes d'amélioration** sur les parcelles 7a et 8c situées sur le territoire du Chesnay.

Les coupes sur les parcelles 5, et 8b vont sécuriser l'espace forestier

Cette intervention consiste à enlever **tous les arbres dépérissants et dangereux** afin de sécuriser l'espace forestier.



diminuant ainsi les dangers.

En effet ces arbres, principalement des châtaigniers, des frênes, des chênes et des érables sycomores, sont fortement dépérissants et **représentent un danger sérieux** pour les usagers de la forêt. Risques de chablis (déracinement) et de chutes de branche seront ainsi évités grâce à cette coupe sanitaire (de sécurité)

Ces interventions vont être réalisées sur des surfaces de :

- **3,91 hectares** pour la parcelle 5
- **3.92 hectares** pour la parcelle 8b

Illustration d'une coupe sanitaire



Forêt domaniale de Fausses-Reposes

7 février 2020

Coupe 2020

*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans.

Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser.

Il indique la programmation des coupes et des travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

Les coupes sur les parcelles 7 a et 8 c vont éclaircir le peuplement de la forêt

Cette parcelle est composée d'un peuplement trop dense de jeunes hêtres, frênes et châtaigniers qui doit être desserrés.

L'intervention programmée sur une **surface de 1,61 hectares** consiste à **diminuer la densité des arbres** afin de favoriser les plus beaux sujets.

Illustration d'une coupe d'amélioration



Ces coupes débuteront en février et dureront 2 mois

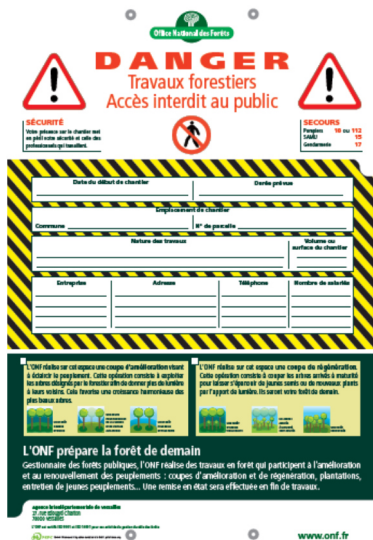
Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes...



Le bois est entreposé en bordure de chemin avant d'être évacué.



- Ces coupes seront réalisées par l'ONF **en bois façonné** : l'ONF prend la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.

- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.

- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.
Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Forêt domaniale de Fausses-Reposes

7 février 2020

Coupe 2020

Plan des coupes parcelles 5, 7a, 8b et 8c Forêt domaniale de Fausses-Reposes

